

[Plaine Commune](#) et l'académie [Educaterra](#) vous propose de participer à la formation “Activités Physiques pour tous” qui se aura lieu au Stade de France du 19 avril 2021 au 22 mars 2022. Une formation de 651 heures de niveau IV proposée dans l’objectif de vous faire valider un projet professionnel dans le secteur de l’animation sportive.

Qu’est-ce que c’est ?

Si vous voulez travailler dans le secteur du sport et notamment dans l’éducation par le sport, alors cette formation est pour vous. 11 mois de formation dans l’objectif d’intégrer les valeurs du sport dans les postures professionnelles. Mais également d’apprivoiser les codes de l’Entreprise et de développer les savoir-être nécessaires pour ces métiers. Vous développerez alors une dynamique personnelle dans la contribution individuelle dans le collectif.

Une formation diplômante BPJEPS Activités Physiques pour Tous qui vous aidera à maîtriser les connaissances techniques ainsi que les compétences professionnelles nécessaires en vous mettant à disposition :

- des cours en présence de formateurs diplômés et professionnels du milieu qui vous partageront leurs expériences et leurs pratiques ;
- une interactivité permanente avec vos intervenants pour vous accompagner dans votre projet professionnel ;
- des terrains de football et de basketball indoor et outdoor au Parc des Sports de la Courneuve ainsi qu’au Hoops Factory d’Aubervilliers.

La formation se finira ainsi par une évaluation des acquis. C’est-à-dire une validation des 4 UC du BPJEPS APT et une attestation de formation !

Pour qui ?

Afin de pouvoir vous inscrire à cette formation, vous devrez répondre aux critères suivants:

- avoir plus de 18 ans à l’entrée de la formation ;
- valider les [tests d’exigences préalables de la mention APT](#) ;
- être titulaire du PSC1 ou de la carte Sauveteur Secouriste du Travail ;
- présenter une copie d’attestation de recensement, de certificat de participation à la J.A.P.D. ou d’une Journée de défense et de Citoyenneté ;
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois pour les Tests d’Exigences Préalables (TEP) de la DRJSCS et à

Participez à la formation “Activités Physiques pour tous” !

l’entrée en formation.

[Pour en savoir plus, n’hésitez pas à nous contacter.](#)